

L'Astural, association à but non lucratif, est active dans l'éducation spécialisée. Sa mission est d'accueillir et d'accompagner des familles dont les enfants et les jeunes rencontrent, dans leur développement, des difficultés importantes nécessitant un soutien. Créé en 1969, le Service Educatif Itinérant (SEI) a ensuite rejoint l'Astural en 1980.

Le SEI dispose de différents sites répartis sur le canton de Genève. Son siège principal se situe à Carouge.

## Contact

### Service Éducatif Itinérant (SEI)

Rue de Veyrier 16  
1227 Carouge

info.sei@astural.org  
022 343 87 09  
[www.astural.org](http://www.astural.org)



# SERVICE ÉDUCATIF ITINÉRANT



## Dispositif École

Intervention d'Education Précoce Spécialisée  
au sein de l'école primaire (1P-2P)



## Prestations du Service Educatif Itinérant

Prestations d'Education Précoce Spécialisée pour des enfants à besoins éducatifs particuliers de 0 à 6 ans.

### Dispositif Petite Enfance

#### Pôle Domicile

Interventions à domicile pour l'enfant et sa famille par les psychologues du SEI.

#### Pôle Antenne

Observations au sein des Structures d'Accueil de la Petite Enfance (SAPE) et accompagnement de l'équipe éducative par les psychologues du SEI.

### Dispositif Ecole (1P-2P)

Observations et mesures d'accompagnement à l'école par les Intervenants Scolaires en Education Précoce Spécialisée (ISEPS) du SEI, formés en éducation spécialisée et/ou en enseignement spécialisé.

## Dispositif École

Le dispositif École a été créé, en 2017 en lien avec le processus inclusif du Département de l'Instruction Publique, de la Formation et de la Jeunesse (DIP), pour favoriser la transition préscolaire-scolaire des enfants à besoins éducatifs particuliers.

### Mesure collective en 1P-2P

Dès la rentrée scolaire 2024, le Service de la Pédagogie Spécialisée (SPS) valide une mesure collective de co-intervention en classe régulière de 1P-2P. Déployée sur le canton de Genève, elle vise à garantir un environnement capacitant pour tous. Ainsi, l'accompagnement du SEI s'intensifie avec un 50% de présence en classe au minimum.

### Mesure individuelle 2P

Depuis 2017, sur la base de la Procédure d'Évaluation Standardisée (PES), le SPS valide et finance la mesure individuelle d'Éducation Précoce Spécialisée (EPS) en classe de 2P. Le taux d'accompagnement est variable en fonction des besoins et jusqu'à un maximum de 50% du temps de présence de l'enfant.

## Modalités de l'intervention

Le soutien de l'ISEPS en classe s'articule autour de propositions d'adaptations, d'aménagements et d'outils s'inscrivant dans le modèle théorique du SEI (cf. Fig.1). Ce modèle d'intervention à trois niveaux permet la planification des interventions préventives empiriquement validées, dont l'intensité est graduellement augmentée par public cible (groupe classe, groupe restreint, élève.) Ce modèle permet d'intervenir efficacement auprès des élèves. Il relève la nécessité de travailler prioritairement et majoritairement sur le collectif, tant au niveau des difficultés d'adaptation sociale, comportementales, que scolaires.

## Que proposons-nous?

1. Favoriser la transition préscolaire – scolaire
2. Collaborer étroitement avec les enseignant·tes, les directions et l'équipe pluridisciplinaire, ainsi que l'ensemble du réseau des enfants
3. Adapter l'environnement spatio-temporel, afin de soutenir le développement de tous les élèves
4. Utiliser des outils d'analyse et d'évaluation, afin de soutenir et de réguler la mise en oeuvre des objectifs et des stratégies pédago-éducatifs
5. Croiser les regards et les expertises, tant au niveau pédagogique qu'éducatif sur les besoins de tous les élèves de la classe
6. Accompagner et encourager les parents dans leurs compétences et dans les démarches concernant leur enfant, afin de soutenir le lien entre l'école et le lieu de vie

